



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-790**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1199367-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION D'AMENAGEMENT VILLE / SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - AVENANT N° 1 A  
LA CONVENTION D'AMENAGEMENT VILLE / SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2019-325 du 18 juillet 2019, la Commune a souhaité réaliser une opération d'aménagement au sens des articles L300-1 du Code de l'Urbanisme, afin de mettre en œuvre le projet urbain défini sur le secteur « Lesseps - Pont d'Anthoine - Irma Moreau ».

En effet, l'infrastructure SNCF située dans les quartiers ouest de la Ville créant une barrière physique aux liaisons inter-quartiers nord/sud et le dimensionnement du Pont d'Anthoine, qui ne permet qu'un sens de circulation automobile, ne répondaient plus aux ambitions et besoins de la Ville d'aujourd'hui. Son aménagement, initialement prévu dans le cadre de l'opération d'aménagement « ZAC Sextius Mirabeau », a dû être retiré des projets d'équipements publics de cette ZAC en raison d'un changement de stratégie de Réseau Ferré de France (RFF), aujourd'hui rebaptisé SNCF Réseau.

Par ailleurs, le PLU avait, d'une part, identifié le secteur de Ferdinand de Lesseps comme devant jouer un rôle de rotule entre les quartiers de Sextius Mirabeau et d'Encagnane et, d'autre part, avait autorisé la densification du secteur.

Parallèlement, par délibération n° DL.2018-413 du 28 septembre 2018, il a été confié à la SPLA« Pays d'Aix Territoires » la réalisation d'études préalables dans le secteur dénommé « Ilot Galice », dont le périmètre se situe entre la route de Galice, la voie ferrée à l'ouest du Pont d'Anthoine, la rue Irma Moreau et la rue des Bœufs.

C'est pourquoi, par délibération susvisée du 18 juillet 2019, conformément à l'article L327-1 du Code de l'Urbanisme, il a été proposé de confier à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » la réalisation d'un aménagement portant sur le traitement des avenues Ferdinand de Lesseps, Irma Moreau et Tübingen ainsi que l'élargissement du passage inférieur sous les voies SNCF. La convention correspondante a été signée par la Ville et la SPLA le 11 septembre 2019 et notifiée le 26 septembre 2019 pour une durée de quatre ans à compter de sa notification, soit jusqu'au 25 septembre 2023. Les missions de la SPLA sont définies par son article 2.

Le coût total de l'opération a été évalué à 8 352 750 € HT soit 9 040 900€ TTC dans la mesure où 4 912 000 € de dépenses correspondant aux travaux réseaux SNCF sont exonérés de TVA. L'échéancier prévisionnel des dépenses a été annexé à la convention.

Il prévoyait, pour les années 2021, 2022 et 2023, les participations de la Ville s'élevant respectivement à 3 344 600 € TTC, 3 820 600 € TTC et 41 300 € TTC.

Par ailleurs, en vue de l'accomplissement de ses missions, la SPLA « Pays d'Aix territoires » a signé une convention avec SNCF Réseau en date des 19 et 20 décembre 2019 par laquelle SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour l'élargissement du pont-rail d'Anthoine et la SPLA pour la voirie, les réseaux, les aménagements urbains et les aménagements paysagers.

L'annexe 3 de cette convention comporte l'échéancier et les montants des appels de fonds produits par SNCF Réseau pour un montant total de 5 149 000 €.

Cet acte fait également apparaître, dans son article 6.1.3, l'engagement de la SPLA d'acquitter un « versement libératoire couvrant la maintenance ultérieure du pont-rail » estimé à 601 440 € dont le montant définitif sera fixé après connaissance des dépenses réelles de réalisation des travaux afférents à l'élargissement du pont-rail.

Les travaux d'élargissement du Pont d'Anthoine se déroulent comme prévu et la réouverture aux trains a eu lieu ce mois d'octobre. La convention conclue entre la SPLA et SNCF Réseau sera donc appliquée et, compte tenu des échéances prévues pour les appels de fonds de SNCF Réseau, il convient de revoir les modalités de versement de la participation de la Ville à la SPLA résultant de la convention du 11 septembre 2019, sans pour autant en changer le montant total qui reste fixé à 9 040 900 € TTC.

Ainsi, les années 2019 et 2020 étant écoulées, il convient de revoir la répartition des participations de la Ville pour les années 2021 et 2022 en tenant compte des engagements de la SPLA auprès de SNCF Réseau, à savoir le paiement de 5 149 000 € pour les travaux du pont-rail et 601 440 € (susceptible de modification) pour le « versement libératoire », soit un total de 5 750 440 € pour le pont-rail d'Anthoine.

En conséquence, il vous est proposé de modifier la participation de la Ville pour l'année 2021 en augmentant le poste « travaux Pont d'Anthoine » de 555 400 €, en compensation d'une diminution équivalente sur l'année 2022 (voir tableau annexe 2 de la convention) :

Objet de la dépense (TTC)	Année 2021 Prévision convention du 11/09/2019	Année 2021 Proposition avenant
Etudes, frais divers	75 000,00 €	75 000,00 €
Travaux VRD	0,00 €	0,00 €
Travaux Pont d'Anthoine	3 129 600,00 €	3 685 000,00 €
Versement libératoire	/	/

Rémunération SPLA	140 000,00 €	140 000,00 €
<i>TOTAUX</i>	<i>3 344 600,00 €</i>	<i>3 900 000,00</i>

Ce changement a nécessité l'inscription de crédits au budget supplémentaire municipal pour l'année 2021.

Aussi, afin d'intégrer dans la convention du 11 septembre 2019 les modifications évoquées ci-dessus, il convient de conclure l'avenant joint au présent rapport.

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention du 11 septembre 2019 fixant les conditions particulières de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de l'aménagement du secteur « Lesseps - Pont d'Anthoine- Irma Moreau »,
- **APPROUVER** la nouvelle répartition de la participation de la Ville pour les années 2021 et 2022,
- **DIRE** que le coût global de l'opération reste estimé à 9 040 900 € TTC,
- **DIRE** que les crédits correspondants (555 400 €) sont inscrits sur la ligne 9452 (824-238-908),
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme à signer l'avenant à la convention correspondant, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2021-790 - QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - AVENANT N° 1  
A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT VILLE / SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 6
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

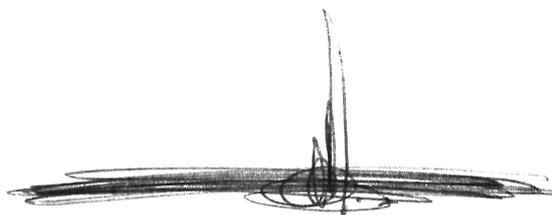
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET  
Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00